



27 MARS 2011

M. Pierre Céré
3734, avenue du Parc
Montréal, Québec
H2X 2J1

N/Réf. : 2011-014945
1125-2011-GE-TP-0002

Objet : Enregistrement du tiers – *Les Sans-Chemise*

Monsieur,

Il me fait plaisir de vous informer que, conformément au paragraphe 353(6) de la *Loi électorale du Canada*, votre demande d'enregistrement du tiers est acceptée. Le nom de votre tiers a été inscrit au Registre des tiers, dont vous trouverez copie ci-jointe. Veuillez noter que cet enregistrement n'est valide que pour l'élection générale du 2 mai 2011.

En vertu de l'article 350 de la Loi, un tiers peut engager des dépenses de publicité électorale maximales de 188 250 \$. Il ne peut dépenser plus de 3 765 \$ en dépenses de publicité électorale pour favoriser ou contrecarrer l'élection d'un ou de plusieurs candidats dans une circonscription donnée, notamment en les nommant, en montrant leur photographie, en les identifiant par la mention de leur appartenance politique ou en prenant une position sur une question à laquelle ils sont particulièrement associés.

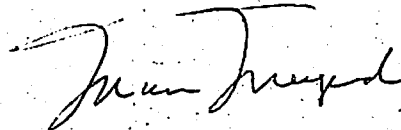
J'aimerais porter à votre attention qu'en vertu de l'article 351 de la Loi, « Il est interdit à un tiers d'esquiver ou de tenter d'esquiver les plafonds prévus par l'article 350, notamment en se divisant en plusieurs tiers ou en agissant de concert avec un autre tiers de sorte que la valeur totale de leurs dépenses de publicité électorale dépasse les plafonds fixés à cet article ». Également, en vertu du paragraphe 423(2) de la Loi, il est interdit à un tiers d'agir de concert avec un parti enregistré pour esquiver le plafond des dépenses électorales du parti.

Veuillez vous référer à la publication intitulée *Manuel d'élection des tiers, de leurs agents financiers et de leurs vérificateurs*, également disponible sur le site Web d'Élections Canada, qui présente en détail les importantes responsabilités financières du tiers pour l'élection en cours.

... / 2

Si vous avez des questions à propos de vos obligations financières, veuillez communiquer avec le Réseau de soutien du financement des élections au 1-800-486-6563 ou par télécopieur au 1-888-523-9333.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc Mayrand', written in a cursive style.

Marc Mayrand

c. c. : Mme Carole Petit, CGA

Pièces jointes